

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 123

20 janvier 2009

SOMMAIRE

Ambares	5892	Lacore S.A.	5877
Ambiance Sun	5899	Landia Invest S.A.	5864
Anolis-Lux S.A.	5872	Logilux S.A.	5861
Assolux S.à r.l.	5859	Lune d'Or S.à r.l.	5893
Assurim S.A.	5895	Machen Holding S.A.	5901
B2B Capital S.A.	5882	Mandour Holding S.A.	5858
Bio Energy Invest S. à r.l.	5858	Manidor S.A.	5883
Boortmalt Overseas Group S.A.	5898	Mglux S.A.	5858
Boortmalt Overseas Group S.A.	5898	MLTec Medizinische Laser Technologie S.à r.l.	5880
BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	5860	Moonline Investment S.A.	5901
Carpin S.à r.l.	5864	Noctron Soparfi S.A.	5898
Chesapeake Investments Company S.à.r.l.	5859	PCV Lux S.C.A.	5868
Clima-Participations S.à r.l.	5896	Plastics International Luxembourg S.A.	5874
D.I.C. International	5865	Pol S.A.	5858
Dunedin S.A.	5860	Project One SA	5899
Dutchdelta Finance S.à r.l.	5901	Ramos	5875
EPF Holdings 17 S.à r.l.	5890	Roberta Di Camerino S.A.	5899
Etga S.A.	5897	SCP deMilo S.à r.l.	5892
Etga S.A.	5896	Selplan S.A.	5896
Euroridge Capital Partners La Boisse S.à r.l.	5900	Selplan S.A.	5896
FI Capital Luxembourg S.A.	5899	Sopaver S.A.	5900
Finiber S.A.H	5893	SOTRALENTZ International S.à r.l. SPF	5876
Fundland	5860	Telettra International	5904
Gaston Properties S.A.	5884	Twice International S.A.	5861
Grace S.A.	5859	Valux S.A.	5893
Green Side Holding S.A.	5898	Villa Primavera S.A.	5874
H.I.F. S.A.	5865	Yakari	5861
ISO 200 S.A.	5897	Zaco S.A.	5865
JBI S.à.r.l.	5875	Zhion S.A.	5897
JMCE S.A.	5863	Zhion S.A.	5897
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l.	5890	Zin S.A.	5860
		Ziska	5861

Mglux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 122.125.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour MGLUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009003810/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09472. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Mandour Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 108.878.

Les comptes annuels au 31.03.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour MANDOUR HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009003811/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09469. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Bio Energy Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.422.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003832/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08903. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Pol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 51.887.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/ 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003833/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08878. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Assolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.527.

Le bilan de la société au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003831/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08884. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Chesapeake Investments Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.734.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003834/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04145. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Grace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.307.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003826/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10640. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Fundland, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.053.

Le Bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003827/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08490. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Dunedin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.433.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003825/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10553. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Zin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.348.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 16 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003824/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05695. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 133.683.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour BORN INVEST S.A. SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009003814/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09441. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Yakari, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.765.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003821/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08804. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Ziska, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.986.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003822/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08802. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Twice International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.462.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003823/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08899. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Logilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 15.833.

L'an deux mille huit.

Le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGILUX S.A., avec siège social à L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.833 (NIN 1992 2208 479),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1^{er} avril 1978, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 19 juin 1978, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Dudelange, en date du 3 février 1981, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 du 20 mars 1981;

- suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 29 juin 1990;

- suivant acte reçu par ledit notaire Christine DOERNER en date du 1^{er} septembre 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 19 décembre 1992;

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 911 du 23 octobre 2001.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1066 du 26 novembre 2001.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 13 février 2003;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 8 avril 2005, pas publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société s'élève au montant de trente et un mille deux cent cinquante Euros (€ 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

2) Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

3) Modification de l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

4) Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée en varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, J-P FRANK, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2008 Relation: ECH/2008/1720 Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 31 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009004160/201/111.

(090001368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

JMCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.333.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009004132/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Carpin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 106.658.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pino SPITALERI, né à Charleroi (Belgique), le 13 octobre 1982, demeurant à L-8398 Roodt, 4, rue Hedefeld,

2.- Madame Caroline PASAU, née à Bastogne (Belgique), le 22 mai 1981, demeurant à L-898 Roodt, 4, rue Hedefeld.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "CARPIN S.à r.l.", avec siège social à L-8398 Roodt, 4, rue Hedefeld, constituée sous la dénomination de LEO PHOTO S. à r.l., suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 12 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 306 du 5 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 18 mai 2005, publié au Mémorial numéro 1004 du 7 octobre 2005 ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Roodt à Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art 3. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SPITALERI, C. PASAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48670 Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009004143/242/35.

(090001342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Landia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.775.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 377 du 21 février 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 janvier 2008, acte publié au Mémorial C n° 789 du 1^{er} avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANDIA INVEST S.A.

Société Anonyme

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009004105/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05784. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

H.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.879.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009004131/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

D.I.C. International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 54.191.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009004133/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Zaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 90.061.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ZACO S.A. avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 90 061, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 27 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1 du 2 janvier 2003, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 11 février 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 418 du 17 avril 2003, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 17 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1243 du 22 juin 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France) qui désigne comme secrétaire Martine PRIM, employée privée, demeurant à Schiffflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Murielle DURAND, commerçante, demeurant à Etalle (Belgique). Le Président expose d'abord que

1.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts.

2. Transfert du siège social de L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse à L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.

3. Refonte complète des statuts

4. Révocation avec décharge des administrateurs respectivement administrateur-délégué

5. Nomination d'un administrateur unique

6. Confirmation du commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée modifie l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- a) la vente de meubles et de petits appareils électroménagers.
- b) la prestation de services administratifs.
- c) le commerce de distribution de produits de luxe neufs et d'occasion d'habillement et accessoires (cuir, fourrure, bijoux, textile, chaussures) et de décoration intérieure et extérieure (cristal, faïencerie, argenterie, céramique, porcelaine, textile, couvertures, nappes). Lesdits produits peuvent aussi être vendus aux enchères par un tiers. Elle peut également organiser des défilés de mode.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment envoyer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

L'Assemblée transfère le siège social de Luxembourg à Pommerloch.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Pommerloch.

..."

Quatrième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse du siège social à L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.

Cinquième résolution

La Société n'ayant plus qu'un actionnaire, l'Assemblée procède à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: ZACO SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Pommerloch. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

- a) la vente de meubles et de petits appareils électroménagers.
- b) la prestation de services administratifs.
- c) (e commerce de distribution de produits de luxe neufs et d'occasion d'habillement et accessoires (cuir, fourrure, bijoux, textile, chaussures) et de décoration intérieure et extérieure (cristal, faïencerie, argenterie, céramique, porcelaine, textile, couvertures, nappes). Lesdits produits peuvent aussi être vendus aux enchères par un tiers. Elle peut également organiser des défilés de mode.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment envoyer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par trois cent dix (310) actions de cent (100,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social Ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Sixième résolution

Elle révoque Yannick GROSSET, administrateur de société, né à Metz/Moselle (France), le 26 juin 1971, demeurant à F-57420 Cheminot, 5, route de Bouxières et Adolphe dit Ady FREYER, commerçant, né à Luxembourg, le 11 septembre 1967, demeurant à B-6740 Etalle, 262, rue de Sivry, de leur fonction d'administrateurs respectivement Muriel FREYER, commerçante, née à Longwy/Meurthe-et-Moselle (France), le 12 novembre 1965, demeurant à B-6740 Etalle, 262, rue de Sivry de ses fonctions d'administrateur respectivement administrateur-délégué.

Elle leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateur unique:

Murielle DURAND, commerçante, née à Longwy/Meurthe-et-Moselle (France), le 12 novembre 1965, demeurant à B-6740 Etalle, 262, rue de Sivry.

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Huitième résolution

Elle confirme aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDU-CONCEPT SARL avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38 136.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi confirmé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Lehmann, Prim, Durand et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 9 décembre 2008 Relation: EAC/2008/15000 Reçu douze euros 12,-

Le Receveur (Signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 DEC. 2008.

Franck MOLITOR.

Référence de publication: 2009004140/223/167.

(090001298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 185.798.033,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.175.

In the year two thousand and eight,
on the fifth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing Luxembourg) in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PCV Lux S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre du commerce et des sociétés) under number B 141175 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 August 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2273 of 17 September 2008.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles of the Company") have been amended and in particular the share capital of the Company has been increased from EUR 31,000.- to EUR 185,798,033.- by a deed drawn up by the undersigned notary on 26 November 2008 and in the process of being published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 4.45 p.m. with Isabelle Lentz, attorney at law, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Dorothee Pirson, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Hida Ozveren, attorney at law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 3 - object - of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

"3.1 The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

3.3 The Company may also (a) borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

3.4 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector."

2. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole issued capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to amend article 3 - object - of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

"3.1 The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

3.3 The Company may also (a) borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

3.4 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid amendment of the Company's Articles are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinquième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PCV Lux S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141175 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2273 du 17 septembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés (les "Statuts de la Société"), et en particulier le capital social de la Société a été augmenté de EUR 31.000,- à EUR 185.798.033,- en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Isabelle Lentz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Dorothée Pirson, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Hida Ozveren, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société - objet - qui aura désormais la teneur suivante:

"3.1 Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

3.2 La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

3.3 La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des

accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

3.4 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier."

2. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social émis étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article 3 des Statuts de la Société -objet - qui aura désormais la teneur suivante:

"3.1 Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, subparticipation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

3.2 La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

3.3 La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

3.4 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: Lentz, Pirson, Ozveren, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 9 DEC. 2008 Relation: EAC/2008/15022 Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009004151/219/199.

(090001055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Anolis-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 132.920.

Im Jahre zwei tausend acht.

Den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ANOLIS-LUX S.A., mit Sitz in L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 132.920 (NIN 2007 2232 829),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 26. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2688 vom 22. November 2007, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joëlle BADEN, am 15. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 956 vom 17. April 2008;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 30. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2092 vom 28. August 2008.

Das Gesellschaftskapital beträgt ACHT HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 850.000,-), eingeteilt in drei tausend vier hundert (3.400) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf.

Sie beruft zum Schriftführer Herrn Laurent THEISEN, Privatbeamter, wohnhaft in Osweiler,

und zum Stimmzähler Herrn Rolf Mathias ALTER, Kaufmann, wohnhaft in Echternach.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern

fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von DREI HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 350.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von ACHT HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 850.000,-) auf den Betrag von EINER MILLION ZWEI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 1.200.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von ein tausend vier hundert (1.400) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250,-) welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

2.- Zeichnung und Einzahlung der ein tausend vier hundert (1.400) neuen Aktien durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital.

3.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt EINE MILLION ZWEI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 1.200.000,-), eingeteilt in vier tausend acht hundert (4.800) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250,-).

4.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die drei tausend vier hundert (3.400) Aktien mit einem Nominalwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250,-), welche das gesamte Kapital von ACHT HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 850.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von DREI HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 350.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von ACHT HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 850.000,-) auf den Betrag von EINER MILLION ZWEI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 1.200.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von ein tausend vier hundert (1.400) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250,-) welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

Zweiter Beschluss

Zeichnung und Einzahlung

Die ein tausend vier hundert (1.400) neuen Aktien werden durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital gezeichnet.

Alle ein tausend vier hundert (1.400) neuen Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital, so dass der Betrag von DREI HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 350.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt EINE MILLION ZWEI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 1.200.000,-), eingeteilt in vier tausend acht hundert (4.800) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250,-).

Vierter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, L. THEISEN, R. M. ALTER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1752. Reçu mille sept cent cinquante euros 350.000,00 € à 0,50% = 1.750,00 €

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 31. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009004162/201/91.

(090001373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Villa Primavera S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.251.

Le Bilan de clôture au 31 octobre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009004120/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05534. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Plastics International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 52.059.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange, agissant au nom et pour compte de:

1) La société anonyme M.M. INVEST S.A.HOLDING, (RC B N ° 50.809), avec siège L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, représentée par son administrateur-délégué, Madame Annie MELSEN-POLFER, demeurant à L- 9175 Niederfeulen, 17, rue de la Wark,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) La société anonyme RIN-PWENE S.A., (RC B N ° 49.706), avec siège à L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie, représentée par ses administrateurs-délégués, Monsieur Jules MOVILLIAT et Sophie MOVILLIAT, avec adresse professionnelle à L-8399 Windhof, 10 rue de l'Industrie,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire d'acter qu'ils sont actionnaires uniques de la société anonyme «PLASTICS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. » (RC B N ° 52.059), avec siège à L-4735 Pétange 81 rue Jean-Baptiste Gillardin, constituée suivant acte notarié du 16 août 1995, publié au Mémorial C N ° 551 du 27 octobre 1995

Les comparantes déclarent qu'ils ont opéré la liquidation de la société aux droits des actionnaires, lesquels répondent personnellement de tous les engagements sociaux et apurements d'éventuels passifs.

Les comparantes donnent décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Sur ce, le comparant ès-qualité a présenté au notaire instrumentant les titres de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WAGNER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 25 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14410. Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 27 novembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009004180/207/40.

(090000696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Ramos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 139, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 111.948.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Joao de Deus RAMOS, maître-confiseur, né à Ribeira Grande (Cap Vert), le 27 juillet 1964 (Matricule 1964 0727 759), demeurant à L-4540 Differdange, 8, rue Dicks-Lentz,

2.- Madame Maria de Livramento DA LUZ, vendeuse, née à Ribeira Grande (Cap Vert), le 20 janvier 1972 (Matricule 1972 0120 464), demeurant à L-4540 Differdange, 8, rue Dicks-Lentz.

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée RAMOS S.à r.l. avec siège social à L-1250 Luxembourg, 139, avenue du Bois;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, le 17 novembre 2005;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 357 en date du 17 février 2006;

que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (€ 125.-) chacune;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1^{er} novembre 2008;

que les associés ont décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'ils se déclarent investis de tout l'actif de la société, dont ils déclarent être les bénéficiaires économiques réels;

qu'à leur connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'ils s'engagent expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé des associés ci-avant qualifiés.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle ont signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Ramos, Da Luz, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2008. Relation: EAC / 2008 /15352. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 23 décembre 2008.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009004179/237/41.

(090000688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

JBI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.916.

—
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Bertoldi
Gérant

Référence de publication: 2009004095/2494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00046. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

SOTRALENTZ International S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 133.008.

Im Jahre zwei tausend acht.

Den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

IST ERSCHIENEN:

Herr Helge STOFFELS, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35,

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter von:

1) der Gesellschaft SOTRALENTZ SAS, mit Sitz in F-67320 Drulingen, 3, rue de Bettwiller, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Saverne unter der Nummer TI311 667 737,

2) der Gesellschaft Tréfileries Haute Forêt S.A., in Abkürzung T.H.F. S.A., mit Sitz in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 39.500

aufgrund eines Abtretungsvertrages unter Privatschrift beinhaltend Vollmacht vom 16. Dezember 2008,

welcher Vertrag von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärte, dass, aufgrund des vorerwähnten Abtretungsvertrages, sämtliche Anteile der Gesellschaft SOTRALENTZ International S.à r.l. SPF, mit Sitz in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133.008, an die Gesellschaft Tréfileries Haute Foret S.A. übertragen worden sind.

Alsdann hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, beschliesst aufgrund des vorhergehenden Abtretungsvertrages vom 16. Dezember 2008, Artikel 6 der Statuten der Gesellschaft SOTRALENTZ International S.à r.l. SPF abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), alle zugeteilt der Gesellschaft Tréfileries Haute Foret S.A., in Abkürzung T.H.F. S.A., mit Sitz in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 39.500.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. STOFFELS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2008 Relation: ECH/2008/1739 Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009004168/201/44.

(090001391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Lacore S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.735.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht.

Den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft St. Thomas Asset Management Ltd, mit Sitz in Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Britische Jungferninsel, eingetragen unter der Nummer 308077,

hier vertreten durch die Gesellschaft Fiduciaire Eurolux S.A., mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 34.752

welch Letztgenannte hier vertreten ist durch Herrn Jörg LAY, expert-comptable, beruflich ansässig in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand Rue, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 11. Dezember 2008,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung LACORE S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Erbringung gewerblicher Dienstleistungen jedweder Natur, inklusive Vermittlungsleistungen und Wirtschaftsberatung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERTZEHN EURO (€ 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied

herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die ein hundert (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (31.000,- EUR), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissare wird auf jeweils einen festgesetzt.

2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Jörg LAY, expert-comptable, beruflich ansässig in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand Rue.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KL CONSULT S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-Rue, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer N° 83.682.

4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand Rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. LAY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1758. Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,00 € à 0,50% = 155,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009004182/201/179.

(090000727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

MLTec Medizinische Laser Technologie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6774 Grevenmacher, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.736.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht.

Den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Manfred VOGT, Kaufmann, wohnhaft in D-54316 Holzerath, Kapellenstrasse 12.

2.- Herr Thomas GRÄF, Dipl.- Betriebswirt, wohnhaft in D-65201 Wiesbaden, Bert-Brecht Strasse 21,

hier vertreten durch Herrn Manfred VOGT, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 08. Dezember 2008,

welche Vollmacht von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "MLTec Medizinische Laser Technologie S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit medizinischen Lasergeräten und allen damit verbundenen Nebenleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Manfred VOGT, Kaufmann, wohnhaft in D-54316 Holzerath, Kapellenstrasse 12, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Thomas GRÄF, Dipl.- Betriebswirt, wohnhaft in D-65201 Wiesbaden, Bert-Brecht Strasse 21, fünfzig Anteile	50
Total: HUNDERT ANTEILE	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug alier Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Manfred VOGT, Kaufmann, wohnhaft in D-54316 Holzerath, Kapellenstrasse 12.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6774 Grevenmacher, 3, rue de la Poste.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. VOGT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1760. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,00 € à 0,50% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009004181/201/110.

(090000737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

B2B Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6661 Born, 23, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.772.

Im Jahre zwei tausend acht,
den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft B2B CAPITAL S.A., mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.772 (NIN 2008 22 30 948),

gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Beck, mit dem Amtssitze in Echternach, am 5. November 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2794 vom 19. November 2008.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Helge STOFFELS, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35.

Er beruft zum Schriftführer Herr Laurent Theisen, Privatbeamter, wohnhaft in 10, rue de Dickweiler, L-6571 Osweiler, und zum Stimmzähler Herr Michael Stefan KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gutweiler, Im Obersten Garten.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wasserbillig nach Born und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Born.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6661 Born, 23, Hauptstrooss.

IV.) Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von drei hundert zehn Euro (€ 310.-), welche das gesamte Kapital von ein und dreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Born zu verlegen und demgemäss den ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Born.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6661 Born, 23, Hauptstrooss. Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. STOFFELS, L. THEISEN, S. KLIPPEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2008 Relation: ECH/2008/1730 Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 31. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009004161/201/60.

(090001355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Manidor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.339.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANIDOR S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 109.339 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial, Série C n ° 1281 du 26 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Madame Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Regina PINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Mademoiselle Teresa LIMOSANI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 3.800 (trois mille huit cents) actions d'une valeur nominale de USD 10,00 (dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) constituant l'intégralité du capital social de USD 38.000,00 (trente-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures de l'actionnaire et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, S. Bortolus, R. Pinto, T. Limosani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 22 décembre 2008. LAC/2008/51676. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004191/5770/53.

(090001243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Gaston Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 52.067.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Gaston Properties S.A." (numéro d'identité 1995 22 10 400), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 52.067, constituée sous la dénomination de "VADUZ HOLDING S.A." suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 28 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 550 du 26 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 618 du 9 août 2001, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en "VADUZ S.A.", suivant procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 705 du 8 mai 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27

mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1224 du 20 août 2002, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "Gaston Properties S.A."

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Refonte complète des statuts qui seront désormais rédigés en version anglaise suivie d'une version française.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui seront désormais rédigés en version anglaise suivie d'une version française, étant spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

"Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of Gaston Properties S. A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered offices of the company have been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the development, the management and the leasing of all real estate or parts of real estate which it will hold or acquire for its own account.

In particular the corporation may, within the framework of its activity, use its property as security in the form of a mortgage or guarantee in respect of loans granted to it by a third party.

The corporation may take an interest in all business, enterprises or companies having an identical, similar or connected object, or which it may deem useful in the accomplishment and development of its business or to facilitate it.

Furthermore, the corporation may take participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is set at four hundred ninety-six thousand euro (496,000.- EUR), divided in twenty thousand (20,000) shares with a par value of twenty-four euro eighty cent (24.80 EUR) each.

Shares are issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

If a shareholder proposes to transfer shares to a third party, he shall give notice thereof in writing to the Board of Directors and shall at the same time deposit at the company's registered office the share certificates in respect of such shares.

The transfer notice shall specify:

- the name and the address of the transferee;
- the number of shares to be transferred, and
- the price at which the transferor wishes to transfer the shares.

Within fifteen days the Board of Directors shall give written notice of receipt of the specific transfer notice and the details thereof to all shareholders and shall invite such shareholders to purchase the shares subject to the notice at the price specified therein in proportion to their existing shares.

Any shareholder may within one month of the receipt of such notice by the Board of Directors give written notice to the corporation:

- that he exercises his right to acquire the whole or any part of his proportion of the shares subject to the transfer notice at the price specified therein, or
- that he does not wish to subscribe any share.

Any shareholder who does not serve a purchase notice shall be deemed to have renounced at his right of pre-emption.

If the proposed shares are not purchased by the other shareholders, the shares subject to the transfer notice may be transferred to the person that has been indicated in this notice.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the general meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of this colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the general meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the general meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the general meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the first Thursday of May in each year. If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins of January 1st and ends on December 31st.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company.

Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fond. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fond reaches ten per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits a distributable reserve to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it."

Suit la traduction française du texte qui précède :

"Siège social, Durée, Objet, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Gaston Properties S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créée, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales, agences ou bureaux administratifs tant dans le Grand-Duché de Luxembourg que dans les pays étrangers.

Sans préjudice des règles générales de droit régissant la résiliation des contrats, dans le cas où le siège de la société aurait été établi par contrat avec des tiers, le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la commune du siège social sur simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant la qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et la location de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir pour son propre compte.

La société peut, dans le cadre de son activité, utiliser ses propriétés comme sûreté sous forme d'hypothèque ou de garantie dans le cadre de prêts lui ayant été consentis par des tiers.

La société peut prendre tout intérêt dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser l'accomplissement et le développement de son objet ou à le lui faciliter.

De plus la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et l'administration, le contrôle et le développement de ses participations.

La société peut en particulier acquérir tous types de titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ainsi que leur aliénation par vente, échange ou de toute autre manière.

La société peut aussi acquérir et gérer tous brevets ou licences d'exploitation et tout autre droit dérivant de ces brevets ou leur étant complémentaires.

La société peut emprunter et octroyer tout concours, prêt, avance ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct et significatif.

La société peut faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt seize mille euros (496.000,- EUR), divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt quatre euros quatre-vingt cents (24,80 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Si un actionnaire envisage de céder ses actions à un tiers, il devra en avertir par écrit le Conseil d'Administration et, dans le même temps, déposer au siège social de la société les certificats d'actions correspondant à ces actions.

La notification de la cession devra contenir les mentions suivantes:

- le nom et l'adresse du cessionnaire;
- le nombre d'actions cédées, et
- le prix auquel le cédant souhaite transférer les actions.

Dans les 15 jours, le Conseil d'Administration devra notifier par écrit à tous les actionnaires la réception et le détail de la notification de la cession et inviter les actionnaires à acheter les actions concernées au prix indiqué dans la notification proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà.

Tout actionnaire doit, dans le mois suivant la réception de la notification par le Conseil d'Administration, notifier par écrit à la Société:

- s'il entend exercer ses droits pour acquérir tout ou partie de sa quote-part sur les actions cédées au prix fixé dans ladite notification, ou
- s'il ne souhaite acquérir aucune action.

Tout actionnaire n'ayant pas notifié son intention d'acquérir les actions proposées sera réputé avoir renoncé à ses droits de préemption.

Lorsque les actions proposées ne sont pas acquises par les autres actionnaires, celles-ci pourront être cédées au tiers indiqué par le cédant au Conseil d'Administration.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur élu par l'Assemblée Générale, les autres membres du Conseil d'Administration en place, pourvoient provisoirement à son remplacement. L'Assemblée Générale suivante procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira un Président parmi ses membres. Le premier Président est nommé par l'Assemblée Générale. Lorsque le Président se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, celui-ci est remplacé par le membre désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou conjointement par deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement débattre et délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les procurations entre administrateurs sont admises dans la limite où chaque administrateur ne pourra représenter qu'un seul de ses collègues.

Le vote par lettre, moyens de télécommunication, fax ou télécopie sont admis et devront être confirmés par écrit.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs auront une valeur identique aux résolutions prises en réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue. En cas d'égalité des votes, la voix du Président sera prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration devront être signés par tous les membres ayant participé aux débats.

Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux devront être certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs ou à des tiers, actionnaires ou non. La délégation de la gestion journalière à un administrateur est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. La société sera valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

La société sera valablement engagée dans ses relations courantes avec les administrations publiques par la signature d'un seul administrateur.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Assemblée Générale

Art. 14. L'Assemblée Générale représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires de la société. Les convocations sont faites dans la forme et le délai prescrits par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle a lieu dans la commune du siège social à l'endroit précisé dans la convocation de la réunion le premier jeudi du mois de mai de chaque année.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les administrateurs ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

Celle-ci doit être convoquée à la demande d'actionnaires représentant un cinquième du capital de la société.

Art. 17. Chaque action donne droit à un vote.

Année Sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels selon les lois en vigueur. Il soumet ces documents ainsi qu'un rapport d'activité de la société aux commissaires aux comptes un mois au moins avant l'Assemblée Générale Statutaire.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Des avances sur les dividendes peuvent être payées par le Conseil d'Administration en conformité avec les dispositions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices à une réserve distribuable pour le remboursement du capital, sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Lorsque la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale des actionnaires, qui déterminent leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Dispositions Générales

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application pour tous les points non régis par les présents statuts."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DUC, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3764. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009004193/236/305.

(090001179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. EPF Holdings 17 S.à r.l.).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.037.

In the year two thousand eight, the eleventh day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of "EPF Holdings 17 S.à r.l." (the Company), a société à responsabilité limitée existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.037, incorporated on 30 November 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 3018 on 29 December 2007.

There appeared:

"JPMorgan European Property Holding Malta 9 Limited", a company having its registered office at Level 3, Valetta Buildings, South Street, Valetta, VLT 11, Malta, registered with the Malta Registry of Company under number C45633, hereby represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on November 24, 2008, a copy of which will remain annexed.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares of the Company, is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as hereinafter reproduced;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "EPF Holdings 17 S.à r.l." to "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 1 shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate name.** There exists under the name of "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1715 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles)."

Third resolution.

The Sole Shareholder appoints as supplementary managers:

- Mr Christian PORWOLL, company manager, professionally residing in 10167 New-York (USA), 245, Park Avenue;
 - Mr Lawrence FUCHS, company manager, professionally residing in 10167 New-York (USA), 245, Park Avenue;
 - Mr Steven MASTROVICH, company manager, professionally residing in 10167 New-York (USA), 245, Park Avenue;
- for an unlimited period.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read to the representative of the appearing parties, such representative signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de "EPF Holdings 17 S.à r.l." (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.037, constituée le 30 novembre 2007 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 3018 du 29 décembre 2007.

A comparu:

"JPMorgan European Property Holding Malta 9 Limited", une société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au Level 3, Valetta Buildings, South Street, Valetta, VLT 11, Malta, inscrite au Malta Registry of Company sous le numéro C 45.633 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Christophe EHLINGER, de résidence professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 24 novembre 2008, dont une copie restera annexée.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société, dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer comme reproduit ci-après;

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de "EPF Holdings 17 S.à r.l." en "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1^{er} aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de" JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l. "(ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1715 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Troisième résolution

L'Associé Unique désigne comme gérants supplémentaires:

- Monsieur Christian PORWOLL, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à 10167 New York (USA), 245, Park Avenue;
 - Monsieur Lawrence FUCHS, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à 10167 New York (USA), 245, Park Avenue;
 - Monsieur Steven MASTROVICH, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à 10167 New York (USA), 245, Park Avenue;
- pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'Anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15338. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004196/239/97.

(090001375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

SCP deMilo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.392.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} août 2000, acte publié au Mémorial C n° 50 du 25 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCP deMilo S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009004106/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08234. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Ambares, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.388.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009004101/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11441. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Finiber S.A.H, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 32.477.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009004102/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11439. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Valux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 78.200.

Le bilan et le compte des profits et de pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Monsieur Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009004103/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11438. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Lune d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 18, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 143.733.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht.

Den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Bo Peng CHEN, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54666 Irrel, Hauptstrasse 37.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "LUNE D'OR S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand das Betreiben eines Restaurants mit Ausschank von alkoholischen und nichtalkoholischen Getränken.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124,-), welche integral durch Herrn Bo Peng CHEN, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54666 Irrel, Hauptstrasse 37, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Bo CHEN, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54666 Irrel, Hauptstrasse 37.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6470 Echternach, 18, rue de la Montagne.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt. Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. P. CHEN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2008 Relation: ECH/2008/1767 Reçu soixante-deux euros 12.400,00 € à 0,50% = 62,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009004244/201/105.

(090000692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Assurim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Niedercorn, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.834.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JEAN FEYDER.

Référence de publication: 2009004090/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00031. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Etga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.898.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009004061/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03613. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Selplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009004062/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03616. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Selplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.889.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009004063/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03619. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Clima-Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 42.641.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004070/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11430. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Zhion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.894.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009004064/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03624. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Zhion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.894.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009004065/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03627. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Etga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.898.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009004060/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03604. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 42.655.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004066/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03633. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Green Side Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 46.501.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009004059/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03595. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Boortmalt Overseas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 60.004.

Le bilan au 30 juin 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)
Signature

Référence de publication: 2009004067/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11436. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Boortmalt Overseas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 60.004.

Le bilan au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)
Signature

Référence de publication: 2009004068/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11435. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Noctron Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 109.585.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/11/ 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004056/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01414. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Roberta Di Camerino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.219.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/01/2009.

ROBERTA DI CAMERINO S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004073/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09525. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Project One SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.322.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/01/2009.

PROJECT ONE S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004074/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11187. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Ambiance Sun, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.748.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne Obchette

Gérante

Référence de publication: 2009004054/2494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00056. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.852.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le
18 décembre 2008

Les démissions de Messieurs Régis DONATI et Daniele MARIANI de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Giovanni GARCEA, employé privé, né le 08.11.1980, à Padova (Italie), résidant professionnellement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Madame Cristina LEVIS, employée privée, née le 16.02.1981, à Belluno (Italie), résidant professionnellement au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le siège social de la société est transféré au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A.
Vincenzo MONTANO / Thierry HUBERT
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004492/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Sopaver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.958.

- Monsieur Jean-François CORDEMANS, employé privé, demeurant à 16A, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Genève est nommé avec effet au 14 novembre 2008 en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Vincente Ciletta démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014. La cooptation de Monsieur Jean-François CORDEMANS sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme
SOPAVER S.A.
M. CLERGEAU / R. MATTHYS
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009004487/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Euroridge Capital Partners La Boisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.362.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 décembre 2008

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège social de la Société: L- 1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009004430/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Machen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.091.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.
- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:
- * Mr Serge KRANCENBLUM, M.B.A., residing professionally at Luxembourg (L-2086) - 412F, route d'Esch
- * Mr Alain RENARD, private employee, residing professionally at Luxembourg (L-2086) - 412F, route d'Esch
- Mr Carlo SCHLESSER, 'Licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, residing professionally at Luxembourg (L-2086) - 412F, route d'Esch.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

MACHEN HOLDING S.A.

S. KRANCENBLUM / A. RENARD

Director / Director

Référence de publication: 2009004495/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Moonline Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.443.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 5 décembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.
- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:
- * Monsieur Serge KRANCENBLUM, Diplômé M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)
- * Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)
- * Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).
- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

MOONLINE INVESTMENT S.A.

P. STANKO / A. GRAZIANO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004489/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Dutchdelta Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 99.077.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

"E.ON FINANZANLAGEN GmbH", a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at E.ON Platz 1, 40 479 Düsseldorf, Germany (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "Dutchdelta Finance S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.077, incorporated by a notarial deed on 15 January 2004 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number 337 dated 25 March 2004, page 16173 (the "Company").

The Articles have been amended for the last time by a notarial deed on 2 January 2008, published in the Mémorial under number 703 dated 22 March 2008, page 33728.

The Sole Shareholder hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 17 of the Articles and of articles 200-1 and 200-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the object clause of the Company and subsequently to amend article 2 of the Articles so as to reflect the taken decision and which shall be read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also:

- (i) borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures;
- (ii) grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies); and
- (iii) advise any Luxembourg and foreign companies on any matters related to investment.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles which shall be read as follows:

" **Art. 8.** The Company is managed by one or several managers who need not to be associates. They are appointed and removed from office by the general meeting of associates, which determines their powers and the term of their mandates, and which decides at the majority of the capital. They may be reelected and may be revoked ad nutum and at any time. Any manager who resigns remains in function until his successor is appointed.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of all managers or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers. For the opening of a bank account of the Company in Luxembourg, the Company will be bound by the signature of any manager acting alone.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of management are convened by any manager.

The board of management may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The board of management can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of management shall be adopted by a simple majority.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of a meeting of the board of management shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the board of management."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

E.ON FINANZANLAGEN GmbH, une société constituée sous la loi allemande, ayant son siège social à E.ON Platz 1, 40 479 Düsseldorf, Allemagne (l' "Associé Unique"), représenté aux présentes par Monsieur Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant comme associé unique de " Dutchdelta Finance S.à r.l. ", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.077, constituée par un acte notarié en date du 15 janvier 2004 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), sous le numéro 337 du 25 mars 2004, page 16173 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 2 janvier 2008, publié au Mémorial sous le numéro 703 en date du 22 mars 2008, page 33728.

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et aux articles 200-1 et 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit :

" **Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut aussi:

- (i) emprunter sous toute forme et émettre des obligations ou certificats de créance;
- (ii) assister (par voie de prêts ou autrement) les sociétés liées; et
- (iii) conseiller toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères sur toutes matières ayant trait à l'investissement.

L'objet de la Société comme spécifié aux paragraphes précédents doit être considéré dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec celui-ci, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit :

" **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad nutum et à tout moment. Tout gérant démissionnaire continue d'occuper sa fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de tous les gérants ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels

pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants. Pour l'ouverture d'un compte bancaire de la Société à Luxembourg, la Société sera engagée par la signature d'un gérant quelconque agissant seul.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

Le conseil de gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à une majorité simple.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit dans un ou plusieurs documents, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du conseil de gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. DE HAAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15198. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004216/239/150.

(090001331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Telettra International, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.483.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2008, le mandat du Réviseur indépendant ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30.06.2009.

Luxembourg, le 15 DEC. 2008.

Pour: *TELETTRA INTERNATIONAL*

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009003897/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.